

Avant-propos du Conseil-exécutif

Autor(en): **Luginbühl / Nuspliger**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(2001)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avant-propos du Conseil-exécutif

L'année a été marquée par des événements importants en politique économique et financière. Le Conseil économique institué par le Conseil-exécutif a livré en automne son rapport intitulé *Stratégies d'avenir pour le canton de Berne*. Il y présente son analyse et son appréciation de la situation économique du canton et formule des recommandations pour la gestion financière, la politique de la formation et la communication. Le Conseil-exécutif a pris connaissance de ce rapport le 17 octobre 2001 et il entend se laisser guider dans son travail par les recommandations.

A la session de novembre, le Grand Conseil a adopté la motion «Réduction de la dette pendant la période du plan financier 2003–2005» (M 194/2001). Il a de ce fait chargé le Conseil-exécutif de se livrer à un réexamen stratégique des tâches qui l'amènera à remettre en question l'ensemble des prestations publiques pour déceler le potentiel de suppression, de compression, de modification et de concentration. La rigueur même des consignes émanant du parlement implique la nécessité d'étudier des mesures d'assainissement qui pourront aboutir à la réduction du service public, autrement dit à un retrait systématique des régions pour une centralisation de l'accomplissement des tâches, l'élagage et la redéfinition de la qualité des prestations.

Pour la première fois depuis le début des années 90, le plan financier, dont le parlement a pris connaissance à la session de novembre, prévoit un bilan positif pour les trois années du plan. Par ailleurs, pour la quatrième fois consécutive, le compte d'Etat se solde par un excédent de revenu. Toutefois, ce n'est pas une raison pour baisser la garde. Vers la fin de l'année, les perspectives financières du canton se sont rapidement et nettement assombries sous l'effet des derniers développements au niveau fédéral. D'abord, le Conseil national a traité le paquet fiscal 2001 qui réduit la part du canton de Berne à l'impôt fédéral direct, et de ce fait pourrait lui infliger une perte de revenus de quelque 70 millions de francs. Ensuite, l'arrêt du Tribunal fédéral des assurances et la révision par-

tielle de la loi sur l'assurance-maladie entraînent pour le canton de Berne une surcharge de 110 millions de francs par année. S'il est vrai que les moyens financiers additionnels promis par la Banque nationale aux cantons apporteront au canton de Berne une sorte de compensation, ils ne suffisent pas à renverser la tendance. Malgré toute la rigueur que le gouvernement a mise dans la conception de sa politique, la situation financière du canton reste difficile, et les discussions à ce sujet continueront de dominer le débat politique.

Un grand nombre de projets importants ont été menés à terme dans l'année ou ont progressé de manière marquée. On peut mentionner à cet égard

- le projet de nouvelle gestion de l'administration NOG 2000;
- la loi sur le pilotage des finances et des prestations (transmise au Grand Conseil);
- la révision du plan directeur cantonal (procédure de consultation et de participation);
- la loi sur la santé publique (entrée en vigueur le 1. 1. 2002);
- la loi sur l'aide sociale (entrée en vigueur le 1. 1. 2002).

Le Conseil-exécutif remercie les collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale pour le travail accompli dans l'année écoulée. Même dans un contexte financier difficile, le canton de Berne est décidé à assumer ses responsabilités d'employeur par rapport à son personnel.

Berne, le 17 avril 2002

Au nom du Conseil-exécutif

Le président: *Luginbühl*

Le chancelier: *Nuspliger*

